

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	8
VOTANTS	7

CONVOCACTION

Datée	du 22/11/24
Affichée	le 22/11/24

OBJET

**Avenants aux marchés de
travaux de la voie verte de la
Risle**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 22 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1^{er} Vice-Président.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Jean SELLIER, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau en date du 21/07/2022 et décision du Président du 15/09/2022, les marchés de travaux de la voie verte de la Risle ont été attribués aux entreprises pour un montant global de 2 175 703,76 € HT. Lors de la séance du 1/12/2022, le Bureau a approuvé la modification pour les lots 1,5, 6 et 7 pour une moins-value de 2 921,05 € HT au montant total des marchés de travaux. De plus, le Bureau, lors de la séance du 11/05/2023, a approuvé un ensemble de modifications aux marchés de travaux qui a généré une moins-value de 7 038,78 € HT, puis en date du 07/12/2023 un ensemble de travaux générant une plus-value de 7 793,65 € HT au montant total des marchés de travaux dernièrement approuvé.

Par délibération en date du 11/07/2024 le Bureau a approuvé un ensemble de modifications aux marchés de travaux qui a généré une plus-value de 185 805,52 € HT dans le respect du bilan global d'opération.

Pour rappel l'enveloppe financière confiée par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle à la SHEMA pour la réalisation du projet est de : 2 751 286,25 € HT approuvée par avenant en Bureau Communautaire du 20 octobre 2022.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie verte, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations en moins-value.

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenants aux marchés de travaux, les modifications suivantes :

- **lot n° 02 - VRD** : avenant en moins-value de 18 589,00 € HT portant le marché de 809 887,98 € HT à 791 298,98 € HT, soit 949 558,78 € TTC suite à la réalisation d'un cheminement provisoire pour accéder au chantier pour un montant de + 6 270 € HT et à la suppression de la signalétique pour un montant de - 24 759 € HT,
- **lot n° 04 – PASSERELLES** : avenant en plus-value de 6 959,00 € HT portant le marché de 247 225,00 € HT à 254 184,00 € HT soit 305 020,80 € TTC suite à la réalisation d'une plateforme pour la mise en station de la grue au droit de la passerelle de l'étang la Croix Lamirault,

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale

Accusé de réception en préfecture
06/10/2024 16:52:41 n° 20241128-230 DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE							REALISATION	
			Marchés attribués au bureau du 21/07/2022 et décision du 15/09/2022	Avenants attribués au Bureau du 01/12/2022	Avenants attribués au Bureau du 11/05/2023	Avenants attribués au Bureau du 07/12/2023	Avenants attribués au Bureau du 11/07/2024	Avenant à présenter en Bureau	TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	
	Travaux d'aménagement, y compris		2 175 704								
1	ABATTAGE DES SOUCHAGE	JEAN FREON ELAGAGE	54 901,00	5 450,00					60 361,00	72 430,20	
2	VRD	SAS Frédéric Gastine	714 188,40			5 240,00	90 461,58	-19 599,00	791 290,98	949 559,78	
3	GENIE CIVIL	GROUPE LB	236 141,73	4 405,10			20 905,10		261 451,93	313 742,32	
4	PASSERELLES	METALU	235 225,00		0 000,00		0 000,00	0 959,00	254 184,00	305 020,80	
5	PLATELAGES	VALBOIS	691 847,62	16 413,30			87 383,94		795 624,86	954 749,83	
5BIS	REPRISE PLATELAGES	VALBOIS					99 295,23		99 295,23	119 154,28	
6	TRAVAUX PAYSAGERS	VALLOIS	129 822,46	-12 020,45	4 523,60	2 563,65			124 879,16	149 854,99	
7	MOBILIERS	PAYSAGES JULIEN & LEGAULT	113 579,55	-17 179,00	-17 582,28		1 980,00		80 818,27	96 981,92	
	TOTAL		2 175 704	-2 921,05	-7 038,78	7 793,65	306 005,85	-11 530,00	2 467 913,43	2 951 496,12	

Au global, l'ensemble de ces modifications génère une moins-value de -11 630,00 € HT au montant total des marchés de travaux dernièrement approuvé.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28/11/2019 attribuant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la concertation et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-06-24-123 du Conseil Communautaire en date du 24/06/2021 engageant le marché subséquent n° 2 et attribuant au groupement « la Compagnie du Paysage » le MS2 voie verte,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-185 du Bureau Communautaire en date du 21/10/2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la voie verte de la Risle avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241128-2024-11-28-230-DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

- Vu la délibération n° 2022-07-21-154b du Bureau Communautaire en date du 21/07/2022 attribuant les marchés de travaux de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-10-13-172 du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022, approuvant un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-10-20-187 du Bureau Communautaire en date du 20/10/2022, approuvant l'avenant 1 au marché subséquent 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SHEMA concernant de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-12-01-194 du Bureau Communautaire en date du 1/12/2022, approuvant la modification pour les lots 1, 5, 6 et 7,
- Vu la délibération n° 2023-05-11-128b du Bureau Communautaire en date du 11/05/2023, approuvant la modification pour les lots 4,6 et 7,
- Vu la délibération n° 2023-12-07-206 du Bureau Communautaire en date du 07/12/2023, approuvant la modification pour les lots 2 et 6,
- Vu la délibération n° 2024-07-11-161 du Bureau Communautaire en date du 11/07/2024, approuvant la modification pour les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les avenants des lots 2 et 4 pour les montants indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Acte reçu en préfecture le 29 NOV. 2024
Publié en ligne le 29 NOV. 2024
Certifié exécutoire

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241128-2024-11-28-230-DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024